|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
|   |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 12 décembre 2014 |

**Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes**

**Vingt‑neuvième session**

**Genève, 8 – 12 décembre 2014**

rÉsumÉ prÉsentÉ par le prÉsident

# Point 1 de l’ordre du jour : ouverture de la session

1. La vingt‑neuvième session du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (ci‑après dénommé “SCCR” ou “comité”) a été ouverte par M. Martin Moscoso, président du SCCR, et Mme Anne Leer, vice‑directrice générale chargée du Secteur de la culture et des industries de la création, qui ont souhaité la bienvenue aux participants. Mme Michele Woods (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

# Point 2 de l’ordre du jour : adoption de l’ordre du jour de la vingt‑neuviÈme session

1. Le comité a adopté le projet d’ordre du jour (document SCCR/29/1 Prov.).

# Point 3 de l’ordre du jour : accrÉditation de nouvelles organisations non gouvernementales

1. Le comité a approuvé l’accréditation auprès du SCCR des organisations non gouvernementales présentées dans les annexes du document SCCR/29/2, à savoir le Canadian Copyright Institute (CCI) et le Program on Information Justice and Intellectual Property (PIJIP) du Washington College of Law de l’American University.

# Point 4 de l’ordre du jour : adoption du projet de rapport de la vingt‑huitiÈme session

1. Le comité a approuvé le projet de rapport de la vingt‑huitième session du SCCR (document SCCR/28/3) tel qu’il était proposé. Les délégations et les observateurs ont été invités à adresser au Secrétariat les éventuelles observations sur leurs déclarations.

# Point 5 de l’ordre du jour : protection des organismes de radiodiffusion

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour sont les documents SCCR/27/2 Rev., SCCR/27/6 et les documents techniques établis à titre officieux par le président sur les notions de “*concepts”*, “*objet de la protection*” et “*droits à octroyer”*, qui traitent de ces questions et ont été soumis aux vingt‑septième, vingt‑huitième et vingt‑neuvième sessions du SCCR. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents techniques officieux.
2. Le comité a prié le Secrétariat d’actualiser les informations contenues dans le document d’information technique (document SCCR/7/8), ainsi que dans l’étude établie en 2010 intitulée “Évolution actuelle des marchés et des techniques dans le secteur de la radiodiffusion” (document SCCR/19/12), qui porte sur l’évolution des technologies dans le secteur de la radiodiffusion, en mettant en particulier l’accent sur l’utilisation des nouvelles technologies numériques par les organismes de radiodiffusion et de distribution par câble au sens traditionnel, y compris dans les pays en développement et les pays les moins avancés, l’objectif étant de présenter les résultats de l’étude et de créer les conditions d’une discussion technique à la trentième session du SCCR.
3. Des experts, en particulier ceux venant de pays en développement et de pays parmi les moins avancés, seront invités à participer à une séance d’information d’une demi‑journée qui sera organisée lors de la trentième session du SCCR et portera sur certaines des questions techniques abordées au cours des débats. Le comité est convenu que les États membres seront encouragés à adresser au Secrétariat, par l’intermédiaire des coordonnateurs des groupes régionaux, les questions sur des sujets précis qu’ils souhaitent soumettre aux experts.
4. Ce point restera inscrit à l’ordre du jour de la trentième session du SCCR.

# Point 6 de l’ordre du jour : limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d’archives

1. Le comité a suivi l’exposé du professeur Kenneth Crews intitulé Étude sur les limitations et exceptions au droit d’auteur en faveur des bibliothèques et des services d’archives, figurant dans le document SCCR/29/3, qui constitue une mise à jour d’une étude du même nom établie antérieurement et figurant dans le document SCCR/17/2, qui avait été présentée en 2008. Le comité s’est félicité de l’exposé et les délégations et les observateurs ont participé à une longue séance de questions‑réponses avec le professeur Crews.
2. Le comité a prié le Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires en vue d’établir, avant la prochaine session, un document compilant les deux études tout en prenant en considération les informations supplémentaires sur les limitations et exceptions au niveau national en faveur des bibliothèques et des services d’archives communiquées par les délégations. Le Secrétariat accélérera l’établissement de la partie du rapport de la session consacrée à l’exposé et au débat, y compris les contributions des membres et des observateurs. Il étudiera aussi d’autres modes de présentation du document visant à faciliter la recherche et les comparaisons, en tenant compte des ressources disponibles.
3. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour sont les documents SCCR/26/3, SCCR/26/8, SCCR/29/3 et SCCR/29/4.
4. Le comité a assisté à une nouvelle présentation du document SCCR/26/8 soumis par les États‑Unis d’Amérique, suivie de la présentation du document SCCR/29/4 soumis par le groupe des pays africains, le Brésil, l’Équateur, l’Inde et l’Uruguay.
5. Le président a présenté un document officieux qu’il avait établi au sujet des “exceptions et limitations en faveur des bibliothèques et des services d’archives”. Les délégations examineront cette proposition à la prochaine session.
6. Ce point restera inscrit à l’ordre du jour de la trentième session du SCCR.

# Point 7 de l’ordre du jour : limitations et exceptions en faveur des Établissements d’enseignement et de recherche et des personnes ayant d’autres handicaps

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour sont les documents SCCR/26/4 Prov. et SCCR/27/8.
2. Le comité a suivi une nouvelle présentation du document SCCR/27/8 soumis par les États‑Unis d’Amérique.
3. Ce point restera inscrit à l’ordre du jour de la trentième session du SCCR.

# Point 8 de l’ordre du jour : questions diverses

# RÉsumÉ prÉsentÉ par le prÉsident

1. Le comité a pris note du contenu du présent résumé présenté par le président.

# Point 9 de l’ordre du jour : clÔture de la session

1. La prochaine session du comité se tiendra du 29 juin au 3 juillet 2015.

[Fin du document]